



Hôpital de Fourvière
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Hôpital de Fourvière

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Hôpital de Fourvière,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Hôpital de Fourvière relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 7 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Christophe Humbert-Labeaumaz

Bilan - Actif

Hôpital de fourvière

En euro

	Exercice N 01/2023 - 12/2023			Exercice N-1 01/2022 - 12/2022
	Brut	Amortissement et dépréciations	Net	
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Concessions, brevets, droits	1 577 802	1 413 562	164 240	241 212
Fonds commercial				
Autres immob. Incorporelles				
Avances, acomptes/immob. Incorp.				
Terrains	18 792	17 840	953	1 465
Constructions	36 859 663	27 129 571	9 730 092	10 474 710
Install. Tech., mat. Indus.	6 414 883	5 042 549	1 372 333	1 497 638
Autres immob. Corporelles	3 174 983	2 597 908	577 075	441 393
Immobilisations en cours	239 789		239 789	247 760
Avances et acomptes				
Participations				
Créances rattachées à particip.				
Autres titres immobilisés	15 525		15 525	15 525
Prêts				
Autres immob. Financières	118 069		118 069	118 069
Total (I)	48 419 506	36 201 430	12 218 076	13 037 772
Mat. Premières, approvisionnements	249 105		249 105	253 308
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes sur commandes	39 501		39 501	34 238
Clients & comptes rattachés	2 847 252	39 311	2 807 941	2 159 091
Autres créances	280 044		280 044	217 474
Capital souscrit non versé				
Valeurs mobilières de placement	3 118 861	11 127	3 107 734	2 106 564
Disponibilités	7 147 500		7 147 500	8 474 278
Charges constatées d'avance	160 898		160 898	106 580
Total (II)	13 843 161	50 438	13 792 723	13 351 533
Charges à rép./ plus. Exercices				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
Total Général (I + II)	62 262 667	36 251 868	26 010 799	26 389 305

Bilan - Passif

Hôpital de fourvière

En euro

	Exercice N 01/2023 - 12/2023	Exercice N-1 01/2022 - 12/2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	4 923 544	4 923 544
Fonds propres complémentaires avec droit de reprise	7 638 675	7 638 675
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 1 492 509	- 2 627 803
Résultat de l'exercice	262 002	1 135 294
Subventions d'investissement	356 966	374 255
Provisions réglementées	1 358 913	1 489 255
Total (I)	13 047 591	12 933 220
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	401 712	515 214
Total (II)	401 712	515 214
Provisions pour risques	107 318	125 246
Provisions pour charges	1 473 559	1 340 295
Total (III)	1 580 877	1 465 541
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	5 394 944	5 925 012
Emprunts et dettes financières divers	867 154	998 308
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 861	8 861
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 534 563	1 257 912
Dettes fiscales et sociales	2 783 242	2 847 514
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	235 081	333 229
Autres dettes	150 356	98 075
Produits constatés d'avance	6 419	6 419
Total (IV)	10 980 620	11 475 330
Ecarts de conversion passif		
Total Général (I + II + III + IV)	26 010 799	26 389 305

Compte de résultat

Hôpital de fourvière

En euro

	Exercice N 01/2023 - 12/2023	Exercice N-1 01/2022 - 12/2022
<u>Produis d'exploitations</u>		
Ventes de marchandises		
Production vendue - Biens		
Production vendue - Services	369 068	367 048
Production Stockée		
Production immobilisée	24 735 763	24 492 301
Subvention d'exploitation	-	46 040
Autres produits	166 384	115 909
Chiffre d'affaires	25 271 216	25 021 298
Reprises sur amort.prov., transferts charges	107 781	278 693
Utilisation des fonds dédiés	132 898	487 157
Total (I)	25 511 895	25 787 148
<u>Charges d'exploitations</u>		
Achats de marchandises		
• Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	530 593	487 768
• Variation des stock (Mat. 1ères, approvis.)	4 203	21 795
Autres achats et charges externes	5 479 369	5 069 291
Impôts, taxes et versements assimilés	1 375 437	1 337 974
Salaires et traitements	10 972 983	10 716 368
Charges Sociales	5 067 018	4 978 909
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 755 980	1 787 075
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	39 311	39 853
Dotations aux provisions pour risques et charges	183 265	52 618
Report en fonds dédiés	19 396	126 999
Autres charges	82 491	91 703
Total (II)	25 510 046	24 666 764
Résultat d'exploitation (I - II)	1 849	1 120 384

Compte de résultat - suite

Hôpital de fourvière

En euro

<u>Produits financiers</u>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financier de participation		
Produit d'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	8 335	1 873
Reprises sur provisions et transferts charges	108 334	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	23 782	7 344
Total (V)	140 451	9 217
<u>Charges financières</u>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	11 127	108 334
Intérêts et charges assimilées	160 584	174 210
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placemnt.		
Total (VI)	171 711	282 544
Résultat financier (V - VI)	-	273 327
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	155 026	119 441
Produits exceptionnels sur opérations en capital	80 448	86 804
Reprises sur provisions et transferts charges	130 342	130 342
Total (VII)	365 816	336 587
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	41 273	38 814
Charges exceptionnels sur opérations en capital	33 132	9 536
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total (VIII)	74 404	48 350
Résultat exceptionnelles (VII - VIII)	291 412	288 238
Participations des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	26 018 161	26 132 952
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	25 756 161	24 997 657
Bénéfice ou Déficit	262 001	1 135 295

ANNEXES

Informations sur les principes, règles et méthodes comptables

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément au règlement comptable ANC 2014-03 et au règlement comptable ANC 2018-06 spécifique aux personnes morales de droit privé à but non lucratif :

- Enregistrement au coût historique,
- Permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- Indépendance des exercices,
- Dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

L'annexe présentée fait partie intégrante des états financiers et est exprimée en euros.

Activité de l'association

L'association a pour activité la gestion d'une activité hospitalière sous le statut d'Etablissement de Santé d'Intérêt Collectif (ESPIC).

L'Hôpital de Fourvière est un centre de gérontologie exerçant les principales activités suivantes: soins de médecine et de soins de suite et de réadaptation (SSR), Unité de soins longue durée (USLD) en hospitalisation, de l'accueil de jour et des consultations médicales spécialisées. Les principaux moyens mis en œuvre sont 240 lits d'hospitalisation, un plateau technique et une équipe mobile de gériatrie.

Principe de continuité de l'exploitation

Les activités de l'hôpital de Fourvière ont continué à être affectées par la crise sanitaire. Compte tenu des mesures mises en place par l'association et des moyens complémentaires alloués par les autorités de tarification (garantie de financements, financements des surcoûts d'exploitation), la continuité de l'activité n'est pas remise en cause.

Événements postérieur à la clôture de l'exercice

En date du 22 mars 2024, une dotation complémentaire a été attribuée à la médecine du fait de la sous-exécution de l'ONDAM 2023 et de la situation de l'activité, pour un montant de 656 052 €. Cette dotation bien qu'intervenant en 2024 est relative à l'année 2023 et a donc été comptabilisé sur l'exercice 2023.

Il est prévu de rouvrir le service de Ste Anne le 29 avril 2024.

Pour permettre de répondre à la demande croissante d'entrées en hôpital de jour, il a été décidé d'installer des groupes d'activités au service St Irénée pendant 6 mois.

Méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

❖ Indemnité de départ en retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite des salariés sont comptabilisées. Le montant comptabilisé à la clôture de l'exercice tient compte de l'ensemble des critères suivants : probabilité de présence à la date de départ, évolution des salaires et actualisation des montants. Ainsi, les hypothèses suivantes sont retenues :

- Méthode prospective
- Taux de rotation du personnel de 12,43 %, ramené à 0% à partir de 50 ans.
- Taux de progression des salaires : 3,70 %
- Le taux d'actualisation retenu est de 3,65 %, compte tenu de la durée restante de l'engagement
- Convention collective FEHAP
- Age moyen de départ : 66 ans
- Condition de départ : à l'initiative du salarié

❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production qui est constitué des éléments suivants : prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, ainsi que tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les travaux immobilisés ont fait l'objet d'une décomposition par lots, chacun faisant l'objet d'une durée d'amortissement conforme à sa durée d'utilisation. Les frais financiers relatifs à la période de construction n'ont pas été immobilisés.

❖ Amortissements des immobilisations corporelles

A la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements est comptabilisée conformément au plan d'amortissement pour chaque actif amortissable même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice. Cet amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés.

Le mode d'amortissement permet de traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques. Par défaut c'est le mode linéaire qui est appliqué.



L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction. Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- Logiciels → 1 à 5 ans
- Aménagement des terrains → 20 ans
- Bâtiments hospitaliers et constructions → 5 à 20 ans
- Installations techniques, matériels hospitaliers et agencements → 5 à 25 ans
- Matériel de transport → 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau → 5 à 10 ans
- Matériel informatique → 3 à 7 ans

❖ Immobilisations financières

La créance article 58 sur la CPCAM de Lyon est comptabilisée en autres immobilisations financières à compter de 1998 et non plus en créances usagers. En effet, cet organisme s'engage à rembourser cette créance au plus tard à la dissolution de l'Association. Cette créance peut donc être considérée à "très long terme" conformément à la position de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

❖ Stocks

Les stocks ont été évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti.

❖ Provisions pour charges

Une provision pour indemnité de retraite acquise a été constituée à hauteur de 1 473 559€. Ce montant correspond au total de l'indemnité dont bénéficierait le personnel présent au 31.12.2023, selon la Convention Collective du 31 octobre 1951. La quote-part des droits échus est estimée en fonction des hypothèses probables de départ.

❖ Effectif

L'effectif au 31.12.2023 est de 271,20 calculé en équivalents temps plein. Ce chiffre tient compte de tous les salariés ayant un contrat de travail dans l'association.

❖ CPF

Depuis le 1er janvier 2016, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

❖ Rémunérations des dirigeants

Les revenus des trois plus hauts dirigeants de l'association sont de 366 845€. Aussi, la rémunération des dirigeants bénévoles : Président, Vice-Président, et Trésorier est de zéro euros.

❖ Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Aussi, les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

❖ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Compléments d'informations sur les comptes de l'actif du bilan

Tableaux des immobilisations et amortissements				
Hôpital de fourvière - 2023				<i>En euro</i> (Provisoire)
Nature des immobilisations	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Concessions - Licences - Brevets • Amort. Concessions - Licences - Brevets	1 573 122 1 331 910	4 680 81 652		1 577 802 1 413 562
Total immobilisation (I)	1 573 122	4 680		1 577 802
Total amortissement (II)	1 331 910	81 652		1 413 562
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains (agencements et aménagements) • Amort. Terrains	18 792 17 327	512		18 792 17 840
Bâtiments hospitaliers et constructions • Amort. Bâtiments hospitaliers et constructions	36 416 648 25 941 935	476 365 1 188 330	33 350 33 350	36 859 663 27 129 568
Installations, techniques et équipements hospitaliers • Amort. Installation, techniques et équipements hospitaliers	6 303 135 4 805 500	214 146 339 451	102 399 102 399	6 414 882 5 042 552
Installations et aménagements • Amort. Installations et aménagements	589 479 528 956	15 236 19 647	440	604 715 548 163
Matériel de transport • Amort. Matériel de transport	63 163 44 432	6 316		63 163 50 749
Mobilier, matériel de bureau et informatique • Amort. Mobilier de bureau et informatique	2 240 625 1 879 368	266 484 120 071		2 507 109 1 999 439
Immobilisations corporelles en cours	247 760	413 240	421 213	239 787
Total immobilisation (III)	45 879 602	1 385 471	556 962	46 708 111
Total amortissement (IV)	33 217 519	1 674 328	136 190	34 788 310
Total immobilisation corp. et incorp. (I + III)	47 452 724	1 390 151	556 962	48 285 913
Total amortissement (II + IV)	34 549 429	1 755 979	136 190	36 201 872
<u>Immobilisations financières</u>				
Autres titres immobilisés (1)	82 440 15 524			15 524
Autres immobilisations financières (2)	116 556			116 556
Total (V)	132 080			132 080
Total général immobilisation (I + III + V)	47 584 804	1 390 151	556 962	48 417 993
Total général amortissement (II + IV)	34 549 429	1 755 979	136 190	36 201 872

(1) Souscription au capital de la BFCC dans le cadre de l'emprunt à la BFCC.

(2) Créance client CPCAM art 58 immobilisée.

Compléments d'informations sur les comptes de passif du bilan

Variation des fonds propres					
Hôpital de fourvière - 2023					
				<i>En euro</i>	
				<i>(Provisoire)</i>	
Postes	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Valeur du patrimoine, fusion 1991	1 097 951				1 097 951
Financement en vue de renforcer les fonds propres	3 711 393				3 711 393
Libéralités	114 200				114 200
Fonds propres sans droit de reprise	4 923 544				4 923 544
Financement Œuvre des Dames du Calvaires	7 638 675				7 638 675
Fonds propres avec droit de reprise	7 638 675				7 638 675
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	- 2 627 803	1 135 294			- 1 492 509
Excédent ou déficit de l'exercice	1 135 294	- 1 135 294	262 002		262 002
Situation nette	11 069 710	-	262 002	-	11 331 712
Fonds dédiés	515 213		19 396	132 898	401 711
Subventions d'investissements	374 255		51 000	68 289	356 966
Provisions règlementées	1 489 255			130 342	1 358 913
Total	13 448 433	-	332 398	331 529	13 449 302

Produits à recevoir & charges à payer	
Hôpital de fourvière - 2023	
	<i>En euro</i>
	<i>(Provisoire)</i>
Postes	Montants
<u>Produits à recevoir</u>	
Créances usagers et comptes rattachés	12 170
Autres créances	8 258
Disponibilités	
Total	20 428
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57 593
Fournisseurs et comptes rattachés	1 534 563
Dettes fiscales et sociales	2 783 242
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	235 081
Autres dettes	150 356
Total	4 760 834

Suivi des fonds dédiés

Hôpital de fourvière - 2023

En euro
(Provisoire)

Fonds dédiés	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
28/11/2014 - AG2R	3 000			3 000
11/12/2014 - Fondation APICIL	15 000			15 000
31/03/2016 - Fondation de France	20 000			20 000
22/07/2016 - Fondation de France	28 660			28 660
07/11/2016 - Fondation de France	6 500			6 500
Total des subv. Non amortissables avt règlement 2018-06	73 160			73 160
Amortissement antérieurs au 2018-06 et 2020 → 2022	- 53 239			- 53 239
Net ouverture 2023	19 922		7 735	12 187
Subvention caisses de retraite avant 2018-06	412 789		32 665	380 124
Amortissement antérieurs au 2018-06 et 2020 → 2022	- 97 996			- 97 996
Net ouverture 2023	314 793		32 665	282 128
Total des cpts issus des retraitements 2018-06	334 715		40 400	294 315
SEGUR 2 et IFAQ C4 2022	81 999		81 999	
Total 195000	416 714	-	122 399	294 315
Subvention terrasse UCC (AG2R)	53 500	0	6 000	47 500
Solde 195100	53 500	-	6 000	47 500
Subvention terrasse UHR (Fondation de France)	45 000	19 396	4 500	59 896
Solde 195200	45 000	19 396	4 500	59 896
Total fonds dédiés	515 214	19 396	132 899	401 711

Suivi des provisions

Hôpital de fourvière - 2023

En euro
(Provisoire)

Provisions	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions règlementées • <i>Prov. Pour renouvellement immobilier (142000)</i>	1 489 255		130 342	1 358 913
Provisions pour risques • <i>Prov. Pour risques (151100)</i>	125 246	50 000	67 928	107 318
Provisions pour charges • <i>Prov. Pour retraite (158000)</i>	1 340 295	133 265		1 473 560
Provisions pour dépréciation • <i>Sur créances usagers (491000)</i>	39 853		542	39 311
Total	2 994 649	183 265	198 812	2 979 102

Situation des emprunts

Hôpital de fourvière - 2023

En euro
(Provisoire)

Emprunts			Remboursement à moins de 1 an		Remboursement entre 1 et 5 ans		Remboursement à plus de 5 ans	
Libellés	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
<i>Emprunt BPLL</i>	2 905 991	2 014 137	155 744	27 191	644 288	87 452	1 214 105	66 441
<i>Emprunt BCC 2019</i>	465 000	150 530	66 777	377	83 753	188		
<i>Emprunt BCC 2016</i>	575 000	530 345	66 323	9 859	278 577	26 149	185 445	5 009
<i>Emprunt Dexia</i>	6 000 000	2 640 000	240 000	114 070	960 000	348 150	1 440 000	200 809
<i>Œuvre 2010</i>	1 200 000	646 154	46 154		184 615		415 385	
<i>Œuvre 2013</i>	700 000	221 000	80 000		141 000			
Total	11 845 991	6 202 166	654 998	151 497	2 292 233	461 939	3 254 935	272 259

Détail des charges et produits exceptionnels

Hôpital de fourvière - 2023

En euro
(Provisoire)

Postes	Montants
<u>Charges exceptionnelles</u>	
Charges sur exercices antérieurs	41 273
Charges exceptionnelles	33 132
Total	74 404
<u>Produits exceptionnels</u>	
Produits sur exercices antérieurs	155 026
Provision réglementée	130 342
Subvention d'investissements	68 289
Autres recettes exceptionnelles	12 159
Total	365 816



Produits constatés d'avance & charges constatées d'avance

Hôpital de fourvière - 2023

En euro
(Provisoire)

Postes	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Aides aux aidants	6 419			6 419
Total	6 419			6 419
<u>Charges constatées d'avance</u>				
Assurance matériel de transport		4 995		4 995
Assurance matériels		22 863		22 863
Assurance multirisques		42 682		42 682
Assurance responsabilité civile		19 580		19 580
AST santé 2024		34 272		34 272
Autres loc. non medical	3 812		3 812	
Blanchissage Sous trait	6 245		6 245	
Concours divers (cotisations .	78		78	
Contrat de maintenance	22 905		4 172	18 733
Documentation générale	7 372		6 318	1 054
EJSAS - Intervention 2024		834		834
Entretien matériel de cuisine		1 007		1 007
location copieurs	6 480		6 480	
Maintenance informatique médic	5 870		5 870	
Maintenance informatique non médical	18 765		4 850	13 915
Maintenance matériel médical	2 417		2 417	
Médecine du travail	31 957		31 957	
Telecommunications	678	286		964
Total	106 580	126 519	72 199	160 898

Situation des créances & dettes

Hôpital de fourvière - 2023

En euro
(Provisoire)

Postes	Règlements à moins d'un an	Règlements à plus d'un an	Total
<u>Créances</u>	3 155 791		3 155 791
<u>Dettes</u>	4 721 004		4 721 004
Total	7 876 795	-	7 876 795

Engagements financiers

❖ Engagements reçus

- Emprunt de 6 000 000 euros auprès de la Banque Dexia, en date du 22 Juin 2007 et du 31 mars 2008 Garanti à 50% par la Ville de Lyon et à 50 % par le Département du Rhône avec promesse d'inscription hypothécaire.

Montant dû au 31 Décembre 2023 : **2 640 000€**
Intérêts à venir au 31 Décembre 2023 : **29 685,33€**

- Emprunt de 1 000 000 euros auprès du Crédit Coopératif accordé en date du 26 avril 2016 et débloqué le 13 mai 2016 et garanti par une caution de la C.E.G.C. à hauteur de 50%
Emprunt de 465 000 euros auprès du Crédit Coopératif accordé en date du 16/01/2019 et débloqué le 1er février 2019.

Montant dû au 31 Décembre 2023 : **680 875,66€**
Intérêts à venir au 31 Décembre 2023 : **1 429,68€**

- Emprunt de 3 500 000 euros auprès de la Banque Populaire Loire et Lyonnais accordé en date du 30 novembre 2009 et débloqué le 23 février 2010 garanti à 50% par la Ville de Lyon et 50% par le Département du Rhône avec promesse d'inscription hypothécaire. Le taux d'emprunt a été renégocié le 21/11/2016 avec la modification du taux applicable au 15/01/2018, à 1,35% (au lieu de 4%).

Montant dû au 31 Décembre 2023 : **2 014 136,87€**
Intérêts à venir au 31 Décembre 2023 : **26 477,54€**

❖ Engagements donnés

- Engagement de retourner à l'Association "Œuvre des Dames du Calvaire", les biens reçus en 1989, lors de l'apport partiel d'actif, en cas de dissolution ou si la réalisation du but de l'apport devenait impossible, conformément aux conditions particulières du traité d'apport partiel d'actif.

Montant de l'apport : **336 398,12€**

❖ Engagements réciproques

Intérêts à courir sur emprunts : **57 592,55€**
Dexia 2007 : **29 685,33€**
Crédit coopératif 2016 : **1 429,68€**
BPLL 2010 : **26 477,54€**

❖ Engagements CAC

- L'établissement s'engage à régler les honoraires du commissaire aux comptes, Ernst & Young et Associés - 10-12 Boulevard Marius Vivier Merle, 69393 Lyon cedex.

Montant des honoraires : **42 448,27€**